



À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÈMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 124-2010

Prenez avis que le 1er mars 2021, à compter de 19h, se tiendra par téléconférence une séance du conseil municipal de la municipalité de Freilighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise la construction d'une maison unifamiliale projetée avec une marge latérale de 4,17 mètres et une marge arrière de 6,07 mètres, la situation projetée ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant les dispositions relatives aux marges zone M3-23, de l'annexe B, qui stipule que la marge de recul latérale minimale des bâtiments principaux est de 8 mètres et que la marge de recul arrière minimale est de 10 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 0, route 237 Sud
Lot no. 5 896 496 du cadastre du Québec

Les questions ou commentaires doivent être envoyés au plus tard le jour de la tenue de la séance du conseil municipal avant 16h, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, par courrier ou par courriel à : municipalite@freilighsburg.ca

DONNÉ À FREILIGHSBURG CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT UN.

Sergey Golikov
Directeur Général
Secrétaire-Trésorier

